

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE PAR STRUCTURE

COMPAGNIE	STRUCTURE
RAISON :	RAISON : Association
NOM :	NOM : Compagnie APART
Représentant légal :	Représentant légal : Mme Ingouf Sylviane
ADRESSE :	ADRESSE : 13 chemin des Fusillés de l'Écu-reuil 38170 Seyssinet-Pariset
MAIL :	MAIL : coloc@compagnie-apart.com
TEL :	TEL : 06 37 47 14 68
SITE :	SITE : www.compagnie-apart.com

L'association **Compagnie APART** fera intervenir des photographes sur lesquelles apparaîtra la compagnie/le groupe. Ces images seront réalisées en date du 14 janvier au **Centre Culturel L'Ilyade de Seyssinet-Pariset** (lieu des prises de vues).

OBJET DE CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles **la Compagnie/Le groupe** autorise l'association Compagnie APART à utiliser toutes les photos/vidéos prises durant la Coloc'Chorégraphique, qui seront, par la suite, exploitées dans le cadre de support de communication ou d'une vidéo retrospective d l'événement.

MODES DE DIFFUSION

Le participant (qui atteste ne pas être lié avec un tiers par un contrat d'exclusivité sur son image) autorise **l'association Compagnie APART** à faire usage des différents matériaux pour créer des outils de communication pour la prochaine coloc' chorégraphique ou d'un reportage vidéo. En cas de désaccord pour l'une des utilisations, la compagnie/le groupe raye la mention concernée. Si la compagnie/le groupe ne refuse aucune autorisation, les vidéos et les photos pourront être utilisée sur tous les supports indiqués ci-dessous.

- o Site internet
- o Chaine Youtube
- o Publications électroniques
- o Projection publique
- o Publicité
- o Autre

DURÉE DE L'AUTORISATION

La cession des droits est consentie pour une exploitation dans le monde entier et une autorisation d'exploitation est accordée pour une durée de **20 ans** à compter de sa signature.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION COMPAGNIE APART

L'association **Compagnie APART** s'interdit expressément de procéder à une exploitation des vidéos susceptible de porter atteinte à **la vie privée** ou à **la réputation** du participant, ni d'utiliser les vidéos objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il tiendra à disposition du participant un justificatif de chaque parution, disponible sur simple demande, et encouragera ses partenaires à faire de même en mettant personnellement tout en oeuvre pour atteindre cet objectif.

CONDITIONS FINANCIÈRES

La Compagnie marque expressément son accord sur les conditions suivantes en cochant l'autorisation de l'exploitations des images à titre gratuit. Il est conscient que cet accord l'engage contractuellement conformément au Code civil.

La compagnie/le groupe confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail de la **Coloc' Chorégraphique**. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

Autorisation soumise au Droit français - Tout litige relatif à son exécution, son interprétation ou sa résiliation sera soumis aux Tribunaux français.

Fait à Seyssinet-Pariset le
Établi en deux exemplaires originaux.

La Compagnie/ Le Groupe,

L'association Cie APART,

